

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 2 Juin 2026

Effectif en exercice	19
Présents	17
Votants	19

L'an deux mille vingt-six, le deux juin, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Caroline PILAN-THEVENIN, Anaïs RAMAGE, Fabienne SOLER, Nicole FITOUCHI, Isabelle BADIN, Stéphanie DURAND, Sarah SCHREIBER, Julie MARTINON,

Messieurs Olivier TISSERAND, Stéphane RAJON, Jessy VAUCHEL, Michel BOUVIER, Franck GRANGIER, Gilles GASPAROTTO, Guillaume ROLAND, Jean-Paul MARTIN, David MERCIER.

Date de convocation :
27/05/2026

Pouvoirs :

Séverine MUET donne pouvoir à Anaïs RAMAGE.

Luc GUSTA donne pouvoir à Monsieur Olivier TISSERAND

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Excusés :

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphane RAJON

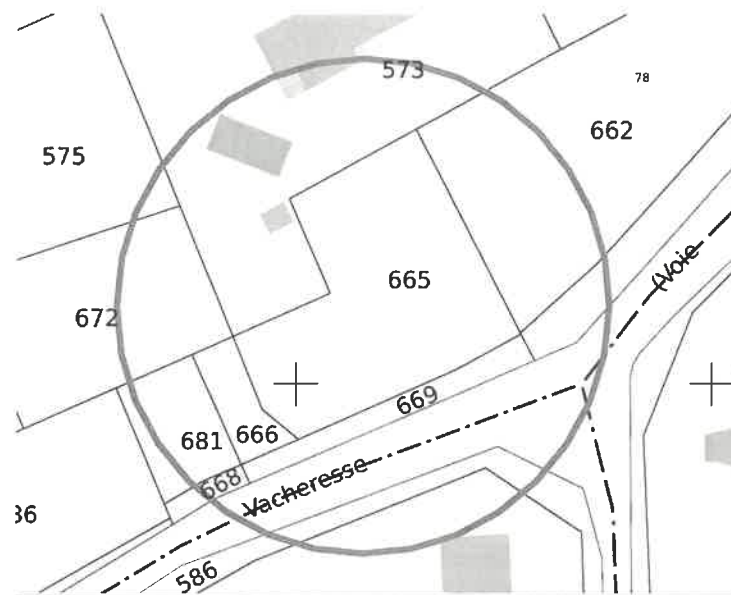
**20260602 – 03 VOIRIE – CHEMIN DE VACHERESSE– ACQUISITION DE PARCELLE –
EMPLACEMENT RESERVE N°19**

Rapporteur : Monsieur Jessy VAUCHEL

Monsieur Vauchel informe que dans le cadre du PLU des emplacements réservés ont été définis pour permettre à la commune de mener des travaux de création, sécurisation, agrandissement de voirie.

La parcelle B 669 fait partie de l'emplacement réservé n°19 pour « l'élargissement du Chemin de Vacheresse »

Le propriétaire procède à la vente de la parcelle B 665, il convient donc de profiter de cette vente pour acquérir la parcelle B 669.

Plan

Une délibération a déjà été prise en 2022 pour une opération similaire et à fixer le prix d'achat des terrains au prix unique de 3€ le m² quel que soit le zonage du terrain au PLU.

Il est proposé de renouveler le tarif de 3€ le m² pour ces acquisitions de surface, avec prise en charge des frais de géomètre et de notaire par la commune, pour la parcelle suivante :

Parcelle	Adresse	Nb de m ²	Prix
B 669	Chemin de Vacheresse	130m ²	390€

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle B669 suivant le tableau ci-dessus, au prix suivant, soit 3€/m²,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes notariés at autres correspondant aux cessions telles que mentionnées ci-dessus,
- **DE DIRE** que les dépenses sont inscrites au budget 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE

- **D'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle B669 suivant le tableau ci-dessus, au prix suivant, soit 3€/m²,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes notariés at autres correspondant aux cessions telles que mentionnées ci-dessus,
- **DE DIRE** que les dépenses sont inscrites au budget 2026

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire
Stéphane RAJON

Le Maire,
Olivier TISSERAND